



Paris, le 12 juillet 2016

Couverture vaccinale en France : le rôle majeur des pharmaciens

A l'occasion de la publication de la 9^{ème} édition des Cahiers de l'Ordre national des pharmaciens portant sur les pharmaciens et la vaccination, et à l'heure où une concertation citoyenne sur la vaccination est mise en œuvre par le gouvernement, l'institution fait le point sur cette problématique de santé publique : idées reçues, politique vaccinale en France, vaccin : de son élaboration à son administration, rôle des pharmaciens, vaccination à l'officine à l'étranger...

La vaccination est le moyen le plus efficace de protéger les populations contre les maladies infectieuses. Mais en dépit de son intérêt majeur, la couverture vaccinale est insuffisante dans de nombreux pays, dont la France : 3 millions de décès sont évités chaque année dans le monde grâce à la vaccination¹. Pourtant près d'1 Français sur 5 ne serait pas à jour de ses vaccins².

Dans ce contexte de méfiance générale, **Isabelle Adenot, Président du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens** déclare : « *Il est urgent pour les professionnels de santé de rétablir l'adhésion en démontrant l'utilité des vaccins. Les pharmaciens peuvent y contribuer.* »

Pharmaciens et vaccination : des missions majeures d'information et de conseil

Les pharmaciens qui exercent au contact des patients, professionnels de santé de proximité et de confiance, occupent une place essentielle pour intervenir dans le champ de la vaccination. Dans le cadre de leurs missions, ils contribuent à la prévention des maladies, dont la vaccination est l'une des mesures les plus efficaces :

- ✓ Informer le public sur les vaccinations : expliquer les bénéfices et les risques éventuels des vaccins, préciser les délais et la durée de protection, rassurer sur la sécurité en s'appuyant sur les dernières données de pharmacovigilance disponibles et relayer les recommandations vaccinales en vigueur.
- ✓ Sensibiliser à l'importance d'être vacciné : rappeler le bénéfice individuel et collectif de la vaccination
- ✓ Délivrer des conseils personnalisés en fonction des situations : projet de grossesse justifiant un rappel coquelucheux dans l'entourage du futur nourrisson, grossesse (en particulier la vaccination contre la grippe saisonnière), voyage à l'étranger, entourage d'une personne immunodéprimée, personne souffrant de certaines pathologies chroniques, etc.
- ✓ Vérifier le statut vaccinal et promouvoir le suivi des vaccinations : le pharmacien peut vérifier le statut vaccinal d'un patient et lui indiquer les rappels ou rattrapages à effectuer.

CONTACTS PRESSE

Conseil national de l'Ordre des pharmaciens

Anne-Laure Berthomieu

aberthomieu@ordre.pharmacien.fr

Tél : 01 56 21 35 90

PRPA

Catherine Gros catherine.gros@prpa.fr

Sophie Matos sophie.matos@prpa.fr

Tél : 01 77 35 60 98



Et demain ?

Le DP-Vaccination (cf. encadré ci-dessous) entrera dans la phase concrète de déploiement dès l'automne. Ainsi les pharmaciens pourront mieux renseigner les personnes, les données des vaccins restant présentes dans les Dossiers Pharmaceutiques des patients qui en ont un, 21 ans au lieu de 4 mois.

Par ailleurs, pour des raisons de santé publique, l'Ordre est favorable à ce que, dans un avenir proche, le pharmacien d'officine puisse vacciner les adultes, sous certaines conditions (dont la transmission de l'information de vaccination aux médecins), et pour certains vaccins, comme c'est déjà le cas dans de nombreux pays.

Quand la vaccination entre à l'officine à l'international

Plusieurs pays dans le monde (par exemple le Royaume-Uni, le Portugal, l'Irlande, la Suisse, la Tunisie, les Etats Unis...) ont autorisé la vaccination par le pharmacien d'officine. Une pratique initiée la plupart du temps avec le vaccin contre la grippe pour, dans certaines situations s'ouvrir à d'autres vaccins du calendrier vaccinal. Cette pratique se conclut par une augmentation sensible de la couverture vaccinale, au bénéfice du public.

Dans ces pays, la vaccination par le pharmacien est conditionnée au suivi et à la validation d'une formation spécifique : connaissances en immunologie, techniques d'injection, conduite à tenir en cas de réaction anaphylactique, rappel des bases de réanimation.

Après cette formation initiale qui lui permet d'obtenir son autorisation pour vacciner, le pharmacien doit faire la preuve de sa mise à niveau régulière de façon à pouvoir continuer à vacciner dans ses locaux (tous les ans ou tous les deux ans suivant les pays).

DP-Vaccination : un nouvel outil pour le suivi des vaccinations

La quasi-totalité des pharmacies d'officine sont aujourd'hui connectées au Dossier Pharmaceutique (DP) et le déploiement dans les pharmacies à usage intérieur (PUI) est en cours.

Le DP-Vaccination, dont la mise en production est planifiée en septembre 2016, permettra de suivre les dispensations de vaccins via le DP pendant 21 ans.

Cet outil intégrera un algorithme capable de compiler les données relatives aux dispensations de vaccins du patient (nom du médicament, entrée dans le marché, valence, recommandations vaccinales au moment de la dispensation, profil de la personne, doses...). En confrontant cet historique avec le référentiel et le calendrier vaccinal, le pharmacien pourra donc donner un message de recommandation adapté au patient.

En utilisant le DP-Vaccination, le pharmacien participera à l'amélioration de la couverture vaccinale.

¹ Organisation mondiale de la santé (OMS), Unicef Banque mondiale, Vaccins et vaccinations : la situation dans le monde, 3^e ed. Genève, OMS 2009

² Baromètre santé Inpes 2010

CONTACTS PRESSE

Conseil national de l'Ordre des pharmaciens

Anne-Laure Berthomieu

aberthomieu@ordre.pharmacien.fr

Tél : 01 56 21 35 90

PRPA

Catherine Gros catherine.gros@prpa.fr

Sophie Matos sophie.matos@prpa.fr

Tél : 01 77 35 60 98